

La fin des actions multivotantes chez Bombardier?

Philippe Orfali | Agence QMI | Publié le 5 décembre 2018 à 21:07 - Mis à jour le 5 décembre 2018 à 21:13



Jugeant inacceptable que le clan Beaudoin-Bombardier contrôle 53 % des votes de Bombardier Inc. alors qu'il ne détient plus que 13 % des actions de l'entreprise, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) exige la fin de cette pratique.

C'est un geste inédit pour le MÉDAC, qui est actionnaire de plusieurs sociétés québécoises cotées en Bourse dont Couche-Tard et CGI. Mais la vente récente du programme Q Series par Bombardier et l'abolition de 5000 postes a été la goutte qui a fait déborder le vase.

«Le vase était déjà plein, en fait, a dit le porte-parole Willie Gagnon. Ça fait des années que Bombardier est démantelé morceau par morceau. On croit que Bombardier a pris ces décisions pour protéger les intérêts financiers de la famille, aux dépens de ceux de l'entreprise.»

Il rappelle que Bombardier Produits récréatifs a quitté le giron de Bombardier il y a maintenant 15 ans et que celle-ci a permis à la famille de faire fortune.

La cession du C Series à Airbus, la vente du Q Series et la création de Bombardier Transports pour les activités ferroviaires font aussi partie des exemples cités par M. Gagnon pour justifier cette prise de position.

«On ne le ferait pas pour d'autres entreprises à régime d'actions à droits de vote multiple, mais ici, c'est justifié», a-t-il dit.

La proposition sera soumise à tous les actionnaires dans la circulaire qui leur sera envoyée en vue de la prochaine assemblée annuelle. Il est d'ores et déjà assuré que la demande sera défaite, vu l'importance du vote des Beaudoin-Bombardier.

«C'est un coup d'épée dans l'eau», a commenté Yvan Allaire de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées (IGOPP), un ex-vice-président de Bombardier.

Sans actions à vote multiples, il y a longtemps que Bombardier aurait été vendue à des intérêts étrangers, a-t-il fait valoir. Les actions à vote multiples, qui permettent de concentrer la prise de décision entre les mains de certains actionnaires, ont également l'avantage d'éviter les prises de contrôle hostiles.

Porte-parole de Bombardier, Olivier Marciel soutient que l'entreprise n'a aucunement l'intention de changer la formule d'actionnariat. «On est satisfaits de la structure actuelle, qui présente plusieurs bienfaits comme on a pu l'observer par le passé, notamment pour le maintien du siège social au Québec.»